

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet				
Surface Grinder				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W3555-165125/A		2015-11-17		
Client Reference No N° de re W3555-165125	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de re PW-\$VIC-240-6846	éférence de SEAG			
File No N° de dossier VIC-5-38098 (240)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME	
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2016-01-06			Pacific Standard Time PST	
F.O.B F.A.B.		7		
Plant-Usine: Destination	:	<u> </u>		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	I	ıyer ld - ld de l'acheteur	
Hogg(VIC), Mike		•	c240	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX		
(250) 363-3916 ( ))		(250) 363-3344		
Destination - of Goods, Service	,			
Destination - des biens, servico DEPARTMENT OF NATION				
FLEET MAINTENANCE FA				
CFB ESQ BUILDING	CILITI			
VICTORIA				
British Columbia				
V9A7N2				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier VIC-5-38098

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN	2
ANNEX	E « A »	2
1.3	MARCHÉS RÉSERVÉS AUX BÉNÉFICIAIRES D'UNE ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
1.4	MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES	
	, UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	
1.5	COMPTE RENDU	
1.6	LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	
1.7	ACCORDS COMMERCIAUX	
1.8	CONTENU CANADIEN	
PARTIE 2	- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	Ancien fonctionnaire	
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.5	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
DARTIE	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
	ATTESTATIONS ET REINSEIGNEINENTS SOPPLEINENTAIRES	
5.1		
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX <i>OU</i> BESOIN	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
6.5	RESPONSABLES	
6.6.	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7.	PAIEMENT	
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.9	ATTESTATIONS	
6.10	LOIS APPLICABLES	
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.12	Contrat de défense	
	A	
	N	
ANNEXE	В	. 12
BASE DE	PAIEMENT	12

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier VIC-5-38098 ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Exigences relatives à la sécurité

Pas d'exigences de sécurité

#### 1.2 Besoin

Annexe « A »

#### 1.3 Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales

N/A

1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

N/A

#### 1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

N/A

#### 1.7 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## 1.8 Contenu canadien

N/A

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Solicitation No.  $W3555-165125 \\ \text{N° de réf. du client - Client Ref. No.} \\ W3555-165125$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier VIC-5-38098 Id de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséguent

Le document <u>2003</u> \_\_\_\_\_ 2015-07-03 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

#### 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 15 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur la Colombie britannique), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique ((1) copies papier)

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID vic240 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

W3555-165125

Section II:

5 VIC-5-38098

Soumission financière ((1) copies papier)

Section III: Attestations ((1) copies papier)

Section IV: Renseignements supplémentaires ((1)copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## 3.1.1 Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit pas offrir d'atténuer les risques liés à la fluctuation du taux de change. Aucune demande d'atténuation des risques liés à la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

C3011T 2013-11-06 Fluctuation du taux de change

## 3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3555-165125  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $N^{\circ}$  du dossier VIC-5-38098 ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'Annexe A

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T 2014-06-26 Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier VIC-5-38098 ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

Annexe « A »

Formatted: Indent: Left: 0 cm

N° de l'invitation - Solicitation No.  $W3555-165125 \\ \text{N° de réf. du client - Client Ref. No.} \\ W3555-165125$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier VIC-5-38098 Id de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

2010A 2015-09-03, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Mike Hogg

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région du Pacifique

Adresse: 401- 1230, rue Government, bureau 401 Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250- 363- 3916 Télécopieur : 250-363-0395

Courriel: mike.hogg@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Solicitation No.  $W3555-165125 \\ \text{N° de réf. du client - Client Ref. No.} \\ W3555-165125$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier VIC-5-38098 ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

#### 6.6. Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

#### 6.7. Paiement

### 6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé \_\_\_\_\_ (insérer « un prix ferme » OU « un(des) prix unitaire(s) ferme(s) » OU « un (des) prix de lot ferme(s) » précisé(s) dans (insérer « le contrat » OU dans « l'annexe \_\_\_\_\_ »), selon un montant total de \_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane \_\_\_\_ (insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.2 Limite de prix

Canada ne versera pas l'entrepreneur pour tout changement de conception, modifications ou interprétations du travail à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation dans le travail.

Clause du *Guide des CCUA* C6000C 2011-05-16, Limite de prix

#### 6.7.4 Clauses du Guide des CCUA

#### 6.8 Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.9 Attestations

Voir la partie 5 pour les certifications requises

## 6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. W3555-165125  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  du dossier  $\mbox{VIC-5-3}8098$  ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

#### 6.9.3 Clauses du Guide des CCUA

#### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

a) les articles de la convention;
b) les conditions générales 2010A (2015-09-03)
c) Annexe A Besoin;
d) Annexe B Base de paiement
e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

6.12 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C 2012-07-16, Contrat de défense

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W3555{-}165125$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W3555{-}165125$ 

N° de la modif - Amd. No.  $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ VIC\text{-}5\text{-}38098 \end{array}$ 

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ vic240 \end{array}$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## Annexe A - Exigence

Vue d'ensemble; Voici les exigences minimales imposées par le gouvernement du Canada pour une (1) rectifieuse plane qui sera utilisée à l'atelier d'usinage de l'Installation de maintenance de la flotte cap Breton (IMF-CB) du ministère de la Défense nationale (MDN).

Article :	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumissio n	Satisfaisan t/non satisfaisant
	CES DE L'APPAREIL			
1.1	Le système doit être électriquement agréé par un organisme canadien qualifié. Les organismes autorisés sont l'Association canadienne de normalisation (CSA), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULc) et les autres organismes d'inspection électrique agréés. Une certification en électricité doit être obtenue avant la livraison.			
EXIGEN	CES DE L'APPAREIL			
1.2	L'appareil doit être une rectifieuse plane.			
1.3	L'appareil doit avoir une broche avec une puissance de 10 HP minimum.			
1.4	L'appareil doit être muni d'une table présentant les caractéristiques minimales suivantes :			
1.4.1	Alimentation hydraulique avec une puissance de 5 HP			
1.4.2	Capacité de la surface de travail de la table : 24 po sur 60 po			
1.4.3	Charge maximale de la table : 2 500 livres			
1.4.4	Plateau électromagnétique couvrant complètement la surface de travail de la table			
1.5	L'appareil doit avoir les limites de déplacement suivantes, au minimum :			
1.5.1	Déplacement longitudinal de la table : 60 po			
1.5.2	Translation : 24 po			
1.6	La distance maximale du centre de la broche à la surface de la table doit être de 22 po minimum.			
1.7	L'appareil doit atteindre des vitesses longitudinales de table de 24 à 80 pi/min minimum.			
1.8	L'appareil doit permettre une intercommunication automatique par course de 0,02 po à 0,40 po minimum.			
1.9	L'appareil doit permettre une descente incrémentielle de 0,0002 po à 0,0016 po minimum.			
1.10	L'appareil doit avoir un taux d'intercommunication de 50 PPM minimum.			

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W3555{-}165125$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W3555{-}165125$ 

 $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier VIC-5-38098 Id de l'acheteur - Buyer ID  $vic240\\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Article :	Exigences minimales obligatoires	Commentaires	N° de page de réf. de la soumissio n	Satisfaisan t/non satisfaisant
1.11	L'appareil doit avoir une vitesse de broche maximale de 1 700 T/M minimum.			
1.12	L'appareil doit être muni d'un système de refroidissement. Le système de refroidissement doit avoir un réservoir et un système de filtration/séparation pour retirer les particules métalliques du liquide de refroidissement.			
1.13	L'appareil doit avoir une table en V (plane et prismatique) en turcite.			
1.14	L'appareil doit avoir des bandes transversales en « double V » (prismatique double) en turcite.			
1.15	L'appareil doit avoir un affichage numérique à 2 axes.			
1.16	L'appareil ne doit pas excéder les dimensions et le poids suivants :  • Longueur (y compris le déplacement global de la table) : 180 po (4 572 mm)  • Profondeur : 110 po (2 794 mm)  • Poids : 16 000 livres (7 273 kg)			
1.17	L'appareil doit pouvoir être branché à une source d'alimentation triphasée de 208 V, 60 Hz. Pour les appareils nécessitant d'autres tensions, le fournisseur doit prévoir un transformateur adapté.			
1.18	L'appareil doit être muni d'un écran à l'arrière.			
1.19	L'appareil doit avoir une lampe de travail.			
<b>EXIGEN</b>	CES EN MATIÈRE D'OUTILLAGE			
1.20	L'appareil doit être fourni avec une roue et une bride pour la rectifieuse.			
1.21	L'appareil doit être fourni avec un dresseur hydraulique parallèle.			
1.22	L'appareil doit être fourni avec un dresseur de table.			
1.23	L'appareil doit être fourni avec support d'équilibrage de roue et mandrin.			
	EXIGENCES			
1.24	L'appareil fourni doit comprendre les manuels d'entretien et d'utilisation pour le système conforme à l'exécution. Les manuels doivent être fournis sur supports papier et numérique (format PDF sur CD ou DVD uniquement). Les manuels doivent être publiés en anglais. Au moins deux (2) exemplaires en version papier et une (1) copie numérique du manuel doivent être fournis. Les manuels doivent inclure le programme d'entretien recommandé, les schémas hydrauliques, les schémas électriques et la liste des pièces de rechange.			
1.25	L'appareil doit être fourni avec une garantie de 12 mois couvrant l'ensemble des pièces et la main d'œuvre.			

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No.  $W3555{-}165125$   $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No.  $W3555{-}165125$ 

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ VIC\text{-}5\text{-}38098 \end{array}$ 

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ vic240 \end{array}$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B

#### Base de paiement

Les prix unitaires ci-dessous doivent être fermes et dans des fonds canadiens, y compris les droits de douane, les taxes d'accise, la livraison et les frais d'installation qui doivent être rendu droits acquittés (DDP) à destination comme indiqué ici.

Le montant de la taxe sur les produits et services ou la taxe harmonisée doit être indiqué comme un élément distinct.

Article	Description	U of I	Qté	Prix Unitaire	Prix Prolongée
1	Meuleuse de surface selon les exigences obligatoires détaillées figurant à l'annexe A	LOT	1	\$	\$
GST				\$	
le total				\$	

La livraison sera effectuée dans les semaines \_\_\_\_ de l'attribution du contrat